

s'est mieux porté cet hiver qu'il n'a fait depuis que je suis en France. Il a été malade depuis six semaines d'une toux considérable avec abondance de pituite. Il s'est fait purger et saigner deux fois ; cela ne l'ayant pas beaucoup soulagé, il s'est mis au lait d'ânesse. Il paraît qu'il lui fait bien, car il est mieux. Il vint hier dîner avec moi. Je l'ai mené pour la première fois chez mon nouvel avocat dont il est bien satisfait... Je ne sais s'il ira à Maubec, je ne le crois pas..... Je crains d'avance les démarches sans nombre qu'il faudra faire pour avoir la réponse du Séminaire, pour engager M. de Boulogne à rapporter s'ils ne répondent pas, pour avoir les bureaux, rassembler nos juges... il nous faudra peut-être plus de dix bureaux. Oui, j'en suis malade d'avance..... ”

Nous voici arrivés à l'année 1755 sans en être plus avancés avec le procès ; nous n'en continuerons pas moins de publier ce que nous trouverons de plus instructif dans les documents que nous avons dans nos archives et qui concernent le Chapitre. Tout cela nous remplira d'admiration pour l'administration de la justice en France, à cette époque. La seule consolation qui puisse nous rester, c'est de savoir que c'est cent fois pire aujourd'hui. Donc, le 26 février 1755, M. de la Corne écrit à ses confrères de Québec : “ ... J'ai été ... en province, ma santé étant délabrée ; je me suis rétabli aux eaux de Bourbon, voisines de ma famille ; je les ai prises ainsi que les bains ; j'ai été purgé plusieurs fois ; elles m'ont beaucoup soulagé... Nous avons présenté une nouvelle requête où nous répétons une partie de nos dernières conclusions et ajoutons de nouvelles demandes.....

“ Je crois que vous avez conçu par ma lettre que je n'ai aucune espérance de repasser cette année. Ma peine est plus vive que jamais. J'ai une vraie consolation dans mon frère ⁽¹⁾ et nos Canadiens ; je ne les ai

(1) Le père Maurice de la Corne, récollet.